Ville de QUÉVERT

ARRÊTÉ N°166/2026

Circulation Interdite
Rue du 18 juin 1940
Rue du Clos de la Tourelle
Du 02 Novembre au 18 Décembre 2026
Du 04 Janvier au 26 Mars 2027

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise EMENDA et DINAN-AGGLOMERATION en date du 22 octobre 2026 d'interdire la circulation entre la départementale n°2 rte de Ploubalay et les rues du 18 juin 1940 et du Clos de la Tourelle pour des travaux de création du réseau de chaleur urbain et le réseau assainissement.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux de création du réseau de chaleur urbain et de rénovation du réseau assainissement, la circulation entre la départementale n° Rte de Ploubalay et les rues du 18 juin 1940 et du Clos de la Tourelle sera interdite à tous véhicules du 02 novembre au 18 décembre 2026 et du 04 janvier au 26 mars 2027.

ARTICLE 2 : Une déviation sera mise en place par la rue de la Violette.

ARTICLE 3: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise EVEN.

ARTICLE 4: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise EVEN.

Fait à QUÉVERT, le 28/10/2026

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

MAIRIE de QUEVERT
Côtes d'Armor

Publié le 30 octobre 2026.